



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de l'environnement
DCPPAT - BICUPE - SIC - MD - 2023 - 128

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Arras, le - 5 AVR. 2023

Commune de Mazingarbe

Société GRAVINA

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ABROGATION DE MISE EN DEMEURE

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.171-6, L.171-8, L.172-1, L.511-1, L.514-5 et L.541-22 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 26 août 2021 portant nomination de M. Jean RICHERT, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2015 délivré à la Société GRAVINA pour l'exploitation d'une installation de stockage, dépollution et découpage de véhicules hors d'usage à la même adresse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-91 du 01 avril 2021 mettant en demeure la société GRAVINA située, Route Départementale 943 – Boulevard de la fosse 7 – 62670 MAZINGARBE, de respecter les dispositions des articles 7.2.4 (moyens de lutte contre l'incendie), 7.3.2 (installations électriques), 7.5.3 (vérifications périodiques et maintenance des équipements), 8.1.3, 8.1.4.1, 8.1.4.10, 8.1.4.15 et 9.2.1 (auto surveillance des eaux résiduaires) de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 28 mai 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-10-19 du 27 mars 2023 organisant l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu la visite d'inspection du 27 février 2023 réalisée sur le site de la société GRAVINA à Mazingarbe ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement en date du 08 mars 2023 ;

Considérant que l'inspection de l'environnement a constaté le 27 février 2023 que l'exploitant a respecté l'ensemble des prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 01 avril 2021 susvisé ;

Considérant qu'il convient donc d'abroger l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2021-91 du 01 avril 2021 susvisé ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

VILLE DE MAZINGARBE

Article 1 : Objet

Les dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 01 avril 2021 susvisé, pris à l'encontre de la société GRAVINA pour le site implanté Route Départementale 943 – Boulevard de la fosse 7 – MAZINGARBE (62670), sont abrogées.

Article 2 : Délai et voie de recours

Conformément à l'article L.171-11 du Code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille sis 5, rue Geoffrey Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de Lens et le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur de la société GRAVINA et dont une copie sera transmise à la mairie de Mazingarbe.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,



Jean RICHERT

Copies destinées à :

- Société GRAVINA - Route Départementale 943 – Boulevard de la fosse 7 – MAZINGARBE (62670)
- Sous-préfet de Lens
- Mairie de Mazingarbe
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France - (U.D de l'Artois)
- Dossier
- Chrono